

Le discours du trône fait allusion à la loi des pensions et au système que le ministère propose de mettre en vigueur. Je regrette que ce système n'ait pas été adopté dès l'origine. Sous le présent régime, un ancien conscrit que le médecin a déclaré propre au service n'a pas de chance s'il a été plus tard renvoyé dans ses foyers pour invalidité, et s'il est démontré que sa maladie provient d'une cause antérieure à son enrôlement. Ce qu'on promet maintenant et ce qui aurait dû être l'usage invariable, c'est qu'on tiendra compte du carnet médical préparé lorsqu'une recrue a été acceptée et a pris les armes et que si, plus tard, le soldat est devenu invalide, on considérera que sa maladie est attribuable au service militaire. Il n'y avait aucune difficulté quant à ceux qui furent blessés; cependant, souvent, un soldat souffrait d'une affection physiologique dont les résultats ne se manifestaient que plusieurs années après.

Le présente question n'est pas du domaine de la politique et je ne la discute pas de ce point de vue. Je crois que tous les partis se sont montrés généreux envers les anciens combattants. De part et d'autre, les chefs ont compris leur devoir, et ils ont tenté de rendre justice à ceux qui ont pris les armes. Néanmoins, la plupart des hommes qui sont dans la vie publique et plusieurs qui n'y sont pas ont vu d'anciens combattants venir à eux et leur déclarer que leurs demandes ont été rejetées parce que leur invalidité provenait de causes antérieures à la guerre. Le présent bill remédiera à cet état de choses et rendra justice comme il convient de le faire, de l'aveu de tous.

Le sujet auquel je toucherai maintenant se rapporte à l'entrée des femmes au Sénat. J'ai déjà félicité au sujet de son beau discours tant en anglais qu'en français notre collègue qui a appuyé la motion tendant à la présentation d'une adresse à Son Excellence. La nomination d'une femme au Sénat est une innovation. Quant à moi, je doute fort que les fondateurs de la Confédération eussent prévu un tel événement. J'ai lu le rapport de notre cour suprême sur ce sujet—de fait, j'ai assisté à la plaidoirie, car l'affaire était fort intéressante. Tous les juges ont été du même avis et, bien qu'ils n'aient pas réussi à convaincre le Conseil privé, ils ne m'ont pas laissé incrédule. Un homme d'esprit a dit que le Conseil privé est le tribunal qui conjecture en dernier lieu et je déclare sans intention blessante que la surprise causée par quelques-unes de ses décisions semble prouver qu'il en est ainsi. Prenons comme exemple son arrêt dans l'affaire Terre-Neuve-Labrador. Bien des gens pensaient que notre cour suprême avait eu

L'honorable M. WILLOUGHBY.

raison de déclarer qu'une femme n'est pas une personne. En tout cas, je craindrais d'appliquer ce qualificatif à une personne du sexe. Il s'agissait plutôt de savoir si une femme était une personne éligible. La question a reçu une solution et toute la population canadienne est satisfaite, je crois, qu'elle ait été réglée comme elle l'a été. Il y a dans cette Chambre et dans l'autre maintes sphères d'action dans lesquelles le savoir et l'expérience d'une femme lui permettront de jouer un rôle très utile. Il est assez remarquable qu'une fille de la province de Québec—province qui ne reconnaît pas l'électorat aux femmes dans les affaires provinciales ait eu la première l'honneur d'occuper un siège dans cette enceinte.

L'honorable M. McMEANS: Rude coup porté à la province de Québec!

L'honorable M. WILLOUGHBY: Ainsi qu'il est d'usage, le Sénat a reçu des recrues au nombre desquelles se trouve celui qui, il n'y a pas longtemps, était encore ministre de la Colonisation et de l'Immigration (l'honorable M. Forke). Nous ne sommes pas sans connaître les services distingués qu'il a rendus, et nous le félicitons de sa promotion. Un autre citoyen de l'Ouest, M. Crerar, l'a remplacé à juste titre dans le cabinet. M. Crerar, vous ne l'ignorez pas, a été membre du gouvernement unioniste, après avoir été un progressiste très combatif. Il est maintenant, j'imagine, un franc libéral sans aucune restriction mentale.

Le très honorable M. GRAHAM: Sans nulle présomption.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Si les honorables sénateurs avaient entendu, comme moi, M. Crerar condamner les conservateurs par monts et par vaux et vitupérer l'instant d'après contre les libéraux, ils seraient portés à admettre que le caractère d'un homme se réforme avec le temps.

L'honorable M. FORKE: Mon honorable ami me permettra peut-être d'apprendre au Sénat que M. Crerar a été mis sur les rangs par une convention libérale-progressiste.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Mais, non pas par une convention progressiste-libérale. C'est une tout autre paire de manches. Des gens peuvent se montrer sous un double jour et se dire conservateurs, comme on l'a fait dans la Saskatchewan. Quoi qu'il en soit, je pense que M. Crerar a trouvé son véritable gîte; pourtant, personne n'a jamais pensé qu'un nègre pouvait changer de peau pas plus qu'un léopard pouvait changer ses taches.